

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DJS 257 Signature du Contrat Jeunesse du 12^e arrondissement.

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la charte des arrondissements ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer le Contrat Jeunesse du 12^e arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement, en date du 8 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Le Contrat Jeunesse du 12^e arrondissement est approuvé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat visé à l'article 1.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO